

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Chambéry, mercredi 6 janvier 2021

COVID-19 EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES DÉMARRAGE DE LA CAMPAGNE DE VACCINATION EN SAVOIE

A compter du jeudi 7 janvier 2021, la campagne de vaccination contre la Covid-19 débutera en Savoie. Elle va concerner dans un premier temps les personnes âgées en Ehpad et en Unité de soins de longue durée (USLD), les personnels de ces établissements de plus de 50 ans ou ceux avec un facteur de risque de développer une forme grave de la Covid-19, notamment ceux en contact avec les résidents ou patients et les personnels de santé de plus de 50 ans ceux avec un facteur de risque, aussi bien en milieu hospitalier qu'en médecine de ville.

Établissement pivot désigné par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes pour le département de la Savoie, le **Centre hospitalier Métropole Savoie (CHMS)** a pour mission de stocker une partie des dotations de vaccins du département et de coordonner leur distribution auprès des autres établissements publics et privés. Il a reçu une première dotation de 9 600 vaccins.

3 EHPAD CONCERNÉS CETTE SEMAINE PAR LA VACCINATION EN SAVOIE

Les premiers établissements concernés par la vaccination **sont des unités d'EHPAD du CHMS (unité d'EHPAD du Césalet Dessous), l'EHPAD les Charmilles à Chambéry et l'EHPAD Bel'Fontaine à la Chambre.** Plusieurs établissements s'ajouteront à cette première liste dès le 18 janvier prochain.

Pour rappel, chaque personne souhaitant se faire vacciner doit faire l'objet d'une visite médicale permettant au médecin de vérifier son état de santé, de confirmer l'absence de contre-indication et également de recueillir **son consentement** après lui avoir transmis toutes les informations nécessaires à la formulation d'un choix éclairé.

ACCÉLÉRATION ET ÉLARGISSEMENT DE LA VACCINATION

Comme l'a annoncé le 5 janvier 2021 le ministre des solidarités et de la santé, une accélération de la vaccination est menée sur le territoire national.

En Savoie, le premier **centre de vaccination**, au sein du CHMS, **est ouvert dès jeudi** aux personnels hospitaliers et aux professionnels de santé, infirmiers et médecins libéraux remplissant les critères (médecins et paramédicaux libéraux, pompiers, aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités). Les professionnels de santé extérieurs doivent prendre rendez-vous : 04 79 96 55 19 (de 09h à 12h30 et de 13h30 à 17h)

Par la suite, **des sites supplémentaires de vaccination** seront déployés sur l'ensemble du département.

PILOTAGE STRATÉGIQUE ET OPÉRATIONNEL EN SAVOIE

Comme précisé dans le [communiqué du 28 décembre dernier](#), le pilotage de la vaccination dans chacun des départements se fait sous la coordination des Préfectures de département et de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Contacts presse

Préfecture Savoie : 06 24 99 84 67
pref-communication@savoie.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr

- La première réunion de la **cellule opérationnelle vaccination** s'est tenue **ce lundi 4 janvier après-midi** afin de présenter l'ensemble de la stratégie vaccinale et sa déclinaison sur le terrain, de faire état des difficultés rencontrées et de préparer rapidement les étapes suivantes.
- **Le 11 janvier prochain**, ce sera au **comité départemental** de se réunir. Sous la co-présidence de la préfecture de la Savoie et de l'ARS, il permettra de présenter la déclinaison de la stratégie vaccinale auprès des élus et des représentants socio-économiques du département.

Ces deux instances seront régulièrement consultées tout au long du déploiement de la vaccination dans le département.

RAPPEL DE LA STRATÉGIE VACCINALE EN FRANCE

Le premier objectif de la vaccination, est de faire baisser le nombre des formes graves de COVID. Les résultats des études cliniques des candidats vaccins convergent pour démontrer que la vaccination permet de réduire massivement la mortalité due au virus et à ses formes graves.

La stratégie vaccinale repose sur trois grands principes :

- **Le libre choix des patients** : la vaccination ne sera pas obligatoire.
- **La prise en charge du vaccin à 100 %** : aucun Français ne doit renoncer à se faire vacciner pour des raisons financières.
- **La sécurité** : la vaccination se fera dans le strict respect des règles qui encadrent l'utilisation des produits de santé dans notre pays.

POUR EN SAVOIR +

- [Page sur la stratégie de vaccination de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)
- [Vaccination contre la Covid-19 : la HAS définit la stratégie d'utilisation du vaccin Comirnaty®](#)
- [Dossier vaccination contre la Covid-19 sur le site du ministère des solidarités et de la santé](#)
- [Guide de la vaccination contre la Covid-19 en EHPAD et USLD](#)

Contacts presse

Préfecture Savoie : 06 24 99 84 67
pref-communication@savoie.gouv.fr

ARS Auvergne-Rhône-Alpes
Service presse : 04 27 86 55 55
ars-ara-presse@ars.sante.fr